Mairie - Centre Technique Municipal - Approbation du programme de travaux 1992

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre d'un schéma directeur, et afin d'adapter les locaux aux besoins des services, la Ville de Besançon envisage différents travaux 2-6, rue Mégevand et 94, avenue Clemenceau.

Le programme des interventions se décompose ainsi :

Mairie, rue Mégevand

1. Réfection de la cage d'escalier B	210 000 F
2. Réfection d'un bloc sanitaire (Ressources Humaines, DGST, Urbanisme)	160 000 F
3. Remplacement de la porte automatique entre la salle des ordinateurs et le local pupitreur au Service Informatique	40 000 F
4. Déplacement de l'armoire Ethernet au Service du Plan	25 000 F
5. Travaux d'accompagnement à la restructuration des locaux Voirie (1 ^{ère} tranche) (verrière, faux-plafonds, maçonnerie)	150 000 F

Centre Technique Municipal (regroupement Services Bâtiment et Architecture)

Construction d'un 3 ^{eme} niveau sur le bâtiment administratif au-dessus des locaux occupés par le Service Bâtiment (quote-part travaux confiés à l'entreprise)	600 000 F
Total	1 185 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme proposé ci-dessus et décider la réalisation des travaux,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le ou le(s) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au(x) budget(s),
- s'engager à en assurer le financement, les crédits correspondants étant inscrits au budget 1992, en dépenses, sur le chapitre 900.0/232.89134.33000 pour les travaux à la Mairie et sur le chapitre 906.4/232.76128.33000 après transfert d'une somme de 600 000 F en provenance du chapitre 900.0/232.89134.33000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.